

LA REVOLUTION A PIERREFONDS

(1789-1795)

Jacques BERNET

Pierrefonds eut la réputation d'une commune très *patriote* sous la Révolution française. C'était en tous cas l'avis du citoyen Bertrand, agent national du district de Compiègne, dont dépendait le bourg depuis 1790, et qui formula cette appréciation, dans son rapport de la première décade de ventose an II (février 1794) :

" C'est surtout à Pierrefonds, que je me suis trouvé dans une atmosphère républicaine, on y respire l'amour de la Liberté ; le sans-culottisme même est à l'ordre du jour, et la société populaire qui y est établie depuis quelques mois ne contribue pas peu à y propager les progrès de la raison" (1)

De fait, Pierrefonds paraît avoir joué un rôle actif dans les bouleversements de la période, les habitants adhérant, avec plus ou moins de zèle, au nouvel ordre de choses. Un certain nombre de faits et de signes vont dans ce sens, tant dans le domaine économique et social qu'en matière politique ou religieuse. Devenu chef-lieu de canton, le bourg, comptant quelque 1300 habitants, apparut comme la *seconde commune révolutionnaire* du district de Compiègne pour des raisons sans doute bien différentes, car Pierrefonds n'avait pas le même type de population.

Il s'agit donc de justifier et surtout de tenter d'expliquer cette vocation révolutionnaire des Pétrifontains, plus particulièrement dans la période 1789-1795 (2)

I) A LA VEILLE DE LA REVOLUTION

A la fin de l'Ancien Régime, Pierrefonds, qui se targuait du titre de *bourg*, vivait dans la nostalgie d'un passé glorieux et l'angoisse d'un irrésistible déclin. A l'image des ruines imposantes de son château féodal du XV^e siècle, démantelé au XVII^e, quand le Roi de France s'efforça de contenir la puissance redoutable des Grands du royaume, la cité seigneuriale avait perdu de sa superbe et on lui avait même retiré ses dernières fonctions administratives, en supprimant en 1767 la *prévôté royale*, office judiciaire absorbé par le bailliage de Villers-Cotterêts, et dont les Pétrifontains réclamaient en vain le rétablissement en 1789 (3).

Pierrefonds demeurait cependant un gros bourg de 340 feux à la veille de la Révolution (les premiers recensements des années 1790 indiqueront environ 1300 habitants) (4) . Sa position géographique originale, à la limite de la forêt de Compiègne et du riche plateau du Valois, pouvait être un atout au moment du redécoupage administratif des premières années du nouveau régime, mais c'était aussi un inconvénient car le bourg se trouvait à la limite de deux ressorts potentiels, autour de Compiègne au Nord, Villers-Cotterêts ou Crépy-en-Valois au Sud-Est. Et c'est ce qui a ruiné en 1790 les projets administratifs des Pétrifontains, qui avaient espéré un chef-lieu de district.

Finalement la cité fut rattachée au département de l'Oise, créé en janvier 1790, dont le ressort, restreint par des limites historiques traditionnelles au Nord et à l'Ouest, s'étendit largement vers le Sud et l'Est, englobant une grande partie du *Valois* qui perdit ainsi son unité administrative d'autrefois : dans l'Aisne, Villers-Cotterêts, qui l'emporta sur La Ferté-Milon ; dans l'Oise, Crépy, avec un morceau du Multien, partagé avec la Seine-et-Marne, tandis que Pierrefonds se trouva en fin de compte dans le district de **Compiègne**. Seconde commune du ressort, par sa population, elle bénéficia d'un des 9 chef-lieux de canton, (avec à l'époque un juge de paix) : une fonction qui a, elle aussi, été perdue après 1800 (5).

Situé à cheval sur la forêt et le plateau, le terroir de Pierrefonds avait une vocation mixte, agricole et forestière, mais le premier caractère l'emportait et lui apportait sa véritable richesse. On comptait en effet une douzaine de *fermes*, de moyenne et grande taille, à la vocation céréalière affirmée (celle de Palesne, propriété de l'abbaye de Royallieu jusqu'à la Révolution, sera vendue comme bien national pour plus de 100 000 livres en 1791).

De fait la société pétrifontaine, dominée par une poignée de gros fermiers, offrait une structure comparable à celle de maints bourgs du Valois, qui comptaient une foule de manouvriers très dépendants, dépourvus de terre, sensibles aux aléas de la conjoncture. (6)

CAHIER DE DOLEANCES DE LA COMMUNAUTE DU BOURG DE PIERREFONDS

(rédigé le 8 mars 1789 par l'assemblée des habitants, pour les députés convoqués à l'assemblée du Tiers Etat du bailliage de Villers-Cotterêts) (1)

1) Qu'il serait à désirer qu'il y eût un impôt unique, territoriale, et qui fût supporté par les trois ordres, à raison de la qualité et la quantité des biens fonds.

2) Qu'il étoit bien dur pour le peuple de payer seul l'impôt de la corvée, et qu'il devoit être réparti également sur les trois ordres.

3) Que le gibier des capitaineries (2) ruinoit et les moissons et la santé des habitans des campagnes ; que non seulement le propriétaire perdoit ses récoltes ravagées par le gibier, mais qu'il étoit obligé pendant quatre à cinq mois à passer les nuits autour des héritages (3) pour en repousser tous les animaux destructeurs ; qu'il falloit cependant qu'il travaillât le jour pour gagner sa misérable vie ; et que la plupart des maladies du peuple étoient le fruit de ses veilles et de son travail forcé.

4°) Que les vingtièmes (4) avaient été outrés dans les dernières opérations qui avaient été faites et n'avaient été répartis que par la fantaisie du contrôleur.

5) Que le code des loix devoit être réformé et simplifié ; que le langage mystérieux de la chicane étoit hors de portée et de la connaissance du peuple qui avait le plus grand intérêt d'être instruit de ses droits, et surtout des frais de sa procédure ; qu'il conviendrait que tous les procès de fait, de simple contestation et de paroissien à paroissien, fussent décidés sans frais par l'Assemblée Municipale (5), qui étoit à portée de connaître mieux que personne l'objet de la contestation, et dont le bon sens pouvoit voir aussi juste que l'oeil louche de la chicane ; que pour cela il faudrait permettre aux maîtres d'école des paroisses (6), qui sont ordinairement de très bons arpenteurs, de faire le mesurage des objets de contestation ; d'autant plus que les arpenteurs jurés (7), sont souvent très éloignés, toujours fort chers dans leurs opérations, quelquefois peu instruits, ou trop peu sobres pour être justes, soit dans leur mesurage, soit

dans leurs calculs.

6) Qu'il seroit à désirer que chaque paroisse se chargeât de ses pauvres, et qu'il ne fût pas permis aux aternes de vagabonder de paroisses en paroisses, ce qui fait des occasions de rapine et de libertinage. (8)

7) Qu'il seroit encore à désirer et pour le plus grand public, qu'aucun fermier ne fût pourvu plus haut que trois ou quatre charrues, et il en résulteroit un bien général. (9)

8) Que plusieurs personnes se plaignent que les gardes de la maîtrise (10) et capitainerie exercent en même temps d'autres états incompatibles avec lesd. commissions.

Qu'au surplus qu'ils avoient la plus grande confiance dans la bonté du Roi qui ne vouloit que le bonheur de son peuple, comme le peuple ne demandait qu'à manifester son amour pour le Roi.

TOURNOIS, FILLION, MELAYE, REBOURS, SIVE, DUCHENE, DESMOULINS, LECLERC, Jean PLUCHE, MOCQUET syndic, DEMAY greffier.

NOTES :

(1) L'original du cahier de Pierrefonds, déposé auprès du bailliage de Villers-Cotterêts, a disparu, mais une copie figure sur le registre de délibérations de l'Assemblée municipale, conservé dans les archives de la commune (1 D 1).

(2) Administration des chasses royales .

(3) Propriétés paysannes.

(4) Nouvel impôt direct établi en 1750.

(5) Assemblées mises en place en 1787 par la réforme administrative de Calonne, avec un syndic .

(6) Ce sont les clercs séculiers, dépendant de la communauté et du curé paroissial..

(7) géomètres professionnels tel Babeuf à Roye.

(8) Cet article témoigne de la crise sociale et de la peur des "étrangers" (au bourg).

(9) Nous avons souligné ce passage particulièrement révélateur de la perception populaire du danger social de la concentration des exploitations en pays de grande culture, comme ici dans le Valois - on trouve la même demande à Crépy.

(10) Administration des Eaux et Forêts.

S'ajoutait à Pierrefonds toute une panoplie d'artisans et petits commerçants nécessaires au rayonnement d'une petite ville faisant aussi fonction de centre rural, avec un marché hebdomadaire (à l'époque le bourg ne comptait pas moins de 6 auberges). Enfin, de sa fonction administrative et judiciaire ancienne, la cité avait conservé un petit groupe d'hommes de lois, notaires, arpenteurs, huissiers et greffiers, sans oublier curé, vicaire, clerc séculier enseignant et un chapitre de chanoines ayant géré autrefois l'hôtel-Dieu.

Cette société aux contrastes violents était marquée par la précarité voire la misère affectant la grande masse de la population, surtout en période de crise, comme ce fut le cas notamment dans les années ayant précédé immédiatement la Révolution et aussi à plusieurs moments cruciaux de la décennie 1789-1799. Les autorités locales dressaient d'ailleurs périodiquement des listes d'**indigents**, comptant plusieurs dizaines de noms de veuves, orphelins, vieillards et infirmes à secourir (7) et il ne fait pas de doute que la *question sociale* aît été au cœur de la mobilisation populaire, souvent forte en la période qui nous intéresse.

De ces problèmes sociaux aigus témoignent éloquemment les **doléances** rédigées par le **tiers état** de la communauté lors de l'assemblée du 8 mars 1789, et dont nous avons reproduit le texte intégral, tel qu'il figure dans le premier registre de délibérations communales conservé à la mairie. (8)

Bien que ce document soit signé par les plus gros laboureurs et fermiers du bourg, il comporte, à côté d'articles habituels réclamant l'égalité fiscale ou la réforme judiciaire, deux passages tout à fait caractéristiques des préoccupations sociales de la communauté.

L'article 6, tout d'abord, demandant que "*chaque paroisse se chargeât de ses pauvres*" en même temps que l'interdiction du vagabondage, montre la crainte de la délinquance sociale, la hantise des fameux "*brigands*", dont on imaginera faussement l'arrivée imminente au moment de la *Grande Peur* de l'été 1789.

Mais c'est plus encore l'article 7 : "*qu'il seroit encore à désirer et pour le plus grand public, qu'aucun fer-*

mier ne fût pourvu plus haut que trois ou quatre charrues..." qui reflète le mieux l'opinion populaire, attribuant la misère du temps à l'accaparement des terres. En réclamant la limitation, voire la division des grandes exploitations, les rédacteurs entendaient sans-doute trouver un remède à la **surpopulation rurale** affectant les pays de grande culture au XVIII^e siècle. Fruit des progrès de la médecine et de l'hygiène, ce phénomène avait accompagné la disparition des grandes mortalités des siècles précédents, mais, en l'absence de nouveaux emplois créés sur place ou de terres nouvelles à conquérir, il imposait l'exode rural à maints fils de manouvriers. Les ruraux formulaient donc en nos régions un programme revendicatif allant dans le sens de la **loi agraire**, stigmatisée par les économistes libéraux et les *physiocrates*. (9)

II) PERMANENCE DES CONFLITS SOCIAUX SOUS LA REVOLUTION

Le cahier de doléances de 1789 exprimait tout aussi bien les difficultés nées de la crise *pré-révolutionnaire* des années 1787-1789, qu'il annonçait les conflits et les troubles chroniques de la période suivante, dont nous sommes efforcés de suivre les péripéties jusqu'à la fin de la Convention, en 1795.

Dès 1789, l'année sans pareille à maints égards, les autorités locales s'étaient trouvées confrontées à une conjoncture difficile. En février la municipalité d'ancien régime avait proposé d'établir des **ateliers de charité**, "*le besoin le plus pressant de la paroisse était la construction d'une école publique sur l'emplacement de l'ancien hôtel-Dieu*". Mais ils se posait un problème de financement des travaux "*attendu que la paroisse, qui n'est composée que de manouvriers est trop pauvre pour contribuer en la moindre chose*" (délibération municipale du 4 mai). A cette même date figure une intéressante proposition de **municipalisation** des travaux publics mis en place pour employer les chômeurs :

"*Le malheur des temps et le manque d'ouvrages ont fait faire à monsieur le curé une réflexion qu'il a proposée à*

l'assemblée...", il s'agirait de confier les opérations de reboisement dans la forêt royale, financées par l'assemblée provinciale du Soissonnais, à la municipalité du bourg, au lieu de laisser ces travaux de charité à des entrepreneurs privés exploitant une main d'oeuvre captive ; le curé dénonçait en effet des "*prix de défoncement absolument insuffisants, surtout dans une année de misère où les plus forts ouvriers gagnent à peine 12 à 15 sols par jour*". Il proposait donc un système d'ateliers municipaux, encadrés par le maître d'école, qui se chargerait du "*toisé*" et par des chefs d'ateliers qui rendraient compte des opérations à l'assemblée municipale en fournissant un "*journal des ouvriers*" tous les 15 jours. "*Par cette opération le produit des gages d'un nombre de commis employés aux plantations, et du gain encore plus considérable d'un entrepreneur, fournirait le moyen d'étendre les travaux et de donner aux ouvriers un salaire suffisant et nécessaire.*"

Constatons, qu'il y a déjà plus de deux siècles, on débattait à Pierrefonds du **traitement social** du chômage, en mettant en avant les avantages du *service public* !

Ces mesures préventives, pour autant qu'elles aient été appliquées, n'ont certes pu empêcher les graves problèmes alimentaires posés par la difficile *soudure* de juin-juillet 1789, avec une pénurie croissante de grains, accompagnée de hausses spéculatives, toutes conditions expliquant le climat particulier de la *Grande Peur*, qui affecta nos régions au lendemain du 14 juillet et fut directement à l'origine des décisions "*généreuses*" (pour les paysans) de la célèbre nuit du 4 août. Sur les répercussions de ces grands événements à Pierrefonds, nous savons bien peu de choses, car les délibérations municipales sont à peu près muettes entre mai et septembre 1789.

Il semble toutefois que le bourg se soit trouvé à l'écart des principaux trajets de la *Grande Peur* dont un des foyers est apparu entre Estrées-Saint-Denis et Verberie, tandis qu'une autre rumeur, plus localisée, aurait touché davantage le Sud du Valois et le Multien.(10).

	D'autre part	Garantie D'impôts
8° Pour des tables dans la cuisine du Comité	115 ^{fr}	
9° Pour une aplan	26.	
10° Deux Camps	10.	
11° Quarante livres de Chandelle	40.	
12° Pour faire de dix Cordes de bois	12.	
13° Pour entretien de la maison commune	1.	15.
14° Dépense d'un Dragon de la garde nationale en fourniture		
15° Biens de la commune. du District qui apporta les Decrets, jus qu'au 1 ^{er} Germinal	14.	5.
16° Pour la signature des Délibérations	4.	
17° Pour cinq feuilles de Papier de Supplément aux Registres des Habitans de	4.	
18° Pour une paire de mouchoirs	2.	
19° Pour une paire de souliers pour celle des Députés	7.	
20° Pour la Tambour qui annonce les Decrets, 18 ^{fr} par an, pour 6. mois	6.	
		278 ^{fr} 10 ^{cs}

Vu la lettre du District de Paris du 20. Ventose qui demandoit un Etat des Indigents de la commune. la Reponse a été envoyée le 24. ventose au dit lieu.

Liste des Indigents de la Commune.

- 1° François de l'Espey âgé de 89 ans.
- 2° Simon Scribe âgé de 80 ans. infirme.
- 3° La V^e Elisabeth femme âgée de 60 ans, infirme.
- 4° Marie Marquet V^e harlauc âgée de 76 ans, à la charge des six enfants pauvres.
- 5° La V^e Guillard âgée de 76 ans à la charge d'un enfant chargé lui-même de six enfants.
- 6° La V^e Couret âgée de 68 ans, infirme et sans secours.
- 7° Gilbertine femme fille âgée de 34 ans, ataxique.
- 8° Deux Orphelins de Jean Desjardis, l'aîné âgé de 14 ans, infirme.
- 9° La V^e Moiré âgée de 68 ans, à la charge de six enfants pauvres.
- 10° La V^e Elisabeth Desjardis âgée de 68 ans, infirme.
- 11° La V^e Sulpie Gade âgée de 67 ans, à la charge de deux enfants et d'un enfant de famille.
- 12° Trois Orphelins de Pierre D'Arès de la V^e ville, dont l'aîné âgé de 11 ans.
- 13° La V^e l'Espey sans aucun bien fonds avec un enfant âgé de 7 ans.
- 14° La V^e Marie Rousseau âgée de 70 ans, infirme.
- 15° La V^e Marie harlauc âgée de 68 ans, avec trois enfants dont l'aîné n'a que 10 ans.
- 16° Les Orphelins Pierre harlauc, au nombre de 4. dont le premier est volontaire et le second requis, la V^e aînée âgée de 17 ans, et le frère cadet âgé de 14 ans est atteint d'épilepsie.
- 17° Deux Orphelins de Louis Roche dont deux ne sont pas en état de travailler.
- 18° La V^e Fortin âgée de 70 ans, ne pouvant plus travailler.
- 19° Sulpie Bonnet chargée de 6 enfants dont l'aîné n'a que 10 ans.
- 20° Louis Deshay ancien V^e de l'Etat, infirme.
- 21° Cécile André, V^e Pierre harlauc âgée de 72 ans.
- 22° Martin Jouin âgé de 68 ans, infirme.

Aujourd'hui 30 Ventose, à 9. h. du matin, au Port de l'Arche du 28. du dit mois, de l'après midi à la porte de la Maison des. du dit jour, et de l'après midi à la de Tambour faite hier, qui sera prouvée en la Chambre du Comité de la Municipalité et en présence des Officiers Municipaux à la vue de tous les membres, et à la location du Jardin du ci-dessus visé, les quels appartenant à la Société de la Commune, il a été procédé, suivant l'Indicatoire enjoint et approuvé, à un état de la location, ainsi qu'il suit:

Certes l'amélioration des récoltes de l'été 1789 contribua à détendre l'atmosphère : selon le recensement municipal du 27 septembre 1789, on avait moissonné 10 % de blé et même 25 % de seigle en plus, par rapport à 1788 (les deux tiers du canton étaient consacrés au *blé froment*)

Toutefois la situation alimentaire et sociale demeurait précaire, d'autant que l'application de la législation libérale décidée par l'Assemblée Constituante, en août 1789, risquait de provoquer une flambée des prix à la première rumeur de disette.

C'est le mécanisme qui paraît avoir joué à la fin du printemps 1790, où l'on relève l'intervention d'un détachement de la garde nationale de Compiègne venue "*repousser un attroupement séditieux de la commune et rétablir le bon ordre*" (13 juin). Cet événement montrait aussi la faiblesse des forces de l'ordre locales, aussi vit-on la **compagnie d'arc** de Pierrefonds -on sait l'importance de la tradition de l'archerie dans le Valois - demander à se constituer en **garde nationale** et prêter serment devant la municipalité, le 26 juin 1790.

Un autre revendication sociale apparaît au cours de l'été 1790, celle du rétablissement de **droits d'usage** des habitants en forêt. Outre la faculté de ramasser du bois mort pour leur chauffage, les Pétrifontains réclamaient surtout des autorisations de **pâturage** pour leurs bestiaux, permettant aux plus pauvres l'entretien d'un minimum de bétail domestique, notamment d'un porc. Or les maîtrises des Eaux et Forêts, réorganisées par la grande ordonnance de Colbert au XVII^e siècle, avaient fortement restreint voire supprimé ces antiques usages, afin de mieux protéger les forêts royales. Profitant de la nouvelle conjoncture politique, des habitants provoquèrent des assemblées tumultueuses et illégales à ce sujet en juillet 1790, forçant les notables de la nouvelle municipalité (élue au suffrage **censitaire** depuis février 1790) à réclamer officiellement le rétablissement des droits de pacage à la maîtrise de Compiègne. (28 novembre 1790).

Un autre conflit social se déclara en janvier 1791 à propos cette fois des **biens communaux**, propriété collecti-

ve de la communauté, dont le sort divisait les laboureurs aisés et la masse des manouvriers. Les premiers en effet déplorait souvent de ne pouvoir exploiter pleinement ces terres *vagues*, friches ou marécages, mais qui assuraient cependant un appoint de ressources non négligeable à la masse des manouvriers dépourvus de terres. Quand, le 25 janvier 1791, deux laboureurs, Pierre Michel et Nicolas Fillion, le second maire de la commune, proposèrent de dessécher et exploiter 6 arpents de marais communaux, il y eut une belle protestation des habitants, qui fit reculer la municipalité et désavouer son maire - ce dernier démissionnera d'ailleurs, avec son greffier, en juin 1791.

La question des **biens communaux** et de leur usage collectif devait rebondir en l'an II, à la suite de la législation montagnarde de l'été 1793, autorisant le **partage égalitaire** de ces fonds, dans le but de démocratiser la propriété paysanne et de rallier les ruraux à la Révolution. L'application de la nouvelle loi fut réclamée par le district de Compiègne à la commune de Pierrefonds le **17 ventose an II** (7 mars 1794). Il ne semble pas, toutefois, que cette revendication aît trouvé un large écho dans le bourg, soit par suite d'un blocage des laboureurs, ayant intérêt à conserver ces biens indivis pour leur bétail, soit à cause de leur faible étendue et de l'avantage trop limité du partage pour la masse de la population.

Les troubles taxateurs de 1793

Quatre ans après la disette du printemps 1789, Pierrefonds connut à nouveau des **troubles frumentaires**, probablement les plus graves de la période, et qui sont d'ailleurs à replacer dans le cadre de mouvements populaires ayant touché le Valois tout entier, au cours de l'automne et l'hiver 1792-1793. (11)

Si le témoignage des délibérations communales nous fait défaut sur ces événements à Pierrefonds, à cause d'une fâcheuse lacune dans les registres, de juin 1791 à juillet 1793, l'affaire fut suffisamment importante pour susciter les commentaires et l'intervention des autorités du **district de Compiègne**. Rappelons aussi les nouvelles circonstances politiques : la déclaration

de guerre d'avril 1792, bientôt suivie de la chute de la monarchie, le 10 août, de la réunion de la Convention et de la proclamation de la République le 22 septembre, jour de la victoire de Valmy. Même si la moisson de 1792 n'avait pas été particulièrement mauvaise, surtout dans nos régions de grande culture, des signes de pénurie et des tensions sur les marchés aux grains étaient apparus dès octobre-novembre 1792, notamment dans le Valois (Thury, Marolles, Boursonne, Nantheuil...) Or la Convention, alors dominée par les Girondins, avait, au terme d'un large débat, maintenu le principe de la complète **liberté du commerce des grains**, alors que les incertitudes de la situation politique et militaire risquaient de favoriser l'accaparement, les hausses spéculatives et une disette factice.

Si certaines communes rurales réclamaient un marché aux grains ou l'établissaient illégalement, Pierrefonds, comme Crépy, avait le sien chaque semaine (et même deux foires annuelles rétablies en 1791). Or les deux bourgs furent touchés, respectivement les **6 et 8 mars 1793**, par le même type de mouvement, dénoncé comme une "*fermentation véritablement inquiétante*" par le district de Compiègne (9 mars) : "*Plusieurs habitants de la commune de Pierrefonds se sont permis d'aller chez les cultivateurs des environs les contraindre d'apporter des grains sur le marché dud. Pierrefonds et ont voulu leur faire contracter par écrit l'engagement de donner le bled à tel ou tel prix, toujours inférieur au prix courant de cette denrée. Quelques uns de ces dangereux et coupables agents ont osé dire que la France ne pouvait subsister dans l'état actuel et qu'il fallait absolument un Roi*". (12)

On notera l'accusation -invérifiable- de complot royaliste, justifiant une sévère repression des troubles, d'autant que l'on était en pleine campagne de recrutement militaire, dans le cadre de la **levée des 300 000 hommes**.

Après les incidents du vendredi 8 mars sur le marché, la municipalité de Pierrefonds avait fait appel aux forces armées de Compiègne pour contenir l'agitation, qui se poursuivait dans les villages voisins, selon des modalités ainsi dénoncées à l'administration :

"...le dimanche dernier (10 mars) à 10 heures du matin, à l'issue de la messe paroissiale, 12 à 15 habitants de Pierrefonds accompagnés du citoyen Antoine Melée, père du procureur de la commune de Pierrefonds, ont dit qu'il fallait que ce dernier (Poirée, cultivateur à Chelles) apportât du blé au marché dud. Pierrefonds le vendredi suivant jusqu'au 15 août au prix de 21 livres le sac de son bled, mesure de Crépy, qu'ils ont ajouté que si led. Poirée fils se refusait à signer l'engagement de donner led. bled au prix ci-dessus, ils lui couperaient la tête, que dans l'après-midi ils sont revenus chez la mère dud. comparant à laquelle ils ont répété les mêmes propos et ont dits qu'ils allaient attendre... lesd. habitants étaient accompagnés d'un **grand nombre de personnes** et sont restés dans la maison dud. comparant, absent pour lors jusqu'à la nuit..."

Les autorités compiègnoises décidèrent l'envoi de 60 hussards pour assurer le bon ordre du marché du 15 mars, mais la municipalité de Pierrefonds fit annuler cette mission en déclarant maîtriser la situation. Pourtant les incidents se poursuivirent, selon le témoignage du maire Depaugue, du 23 mars 1793 : (le maire dénonce entre autres agitateurs un nommé Didelet de Pierrefonds "qui a excité sur le marché dud. lieu des troubles au sujet des grains, ce qui a excité une **insurrection** entre les habitants et le peuple qui était en grand nombre, que malgré toutes les sages représentations du maire pour l'amener à la prudence, il n'a pas pu y parvenir et a été maltraité par ce particulier qui tout récemment fut en prison pour s'être livré à des voies de fait aussi **repréhensibles**..." (13)

Bientôt la Convention ouvrait une première brèche dans la législation libérale en adoptant le 4 mai 1793 un **maximum départemental des grains**, prélude à la réglementation générale des prix et des salaires proclamée fin septembre.

L'application de ces mesures, répondant en principe à une revendication populaire, devait poser en réalité bien des problèmes à l'époque du gouvernement révolutionnaire et de la terreur de l'an II (1793-1794). D'un côté le blocage des prix risquait de faire disparaître les marchandises des étals publics et favoriser

le **marché noir** : les délibérations du **comité de surveillance** du bourg, d'octobre 1793 à septembre 1794, fourmillent d'affaires d'infractions au maximum des prix. (14) D'un autre côté le blocage des salaires pouvait se retourner contre les salariés. En témoigne l'exemple des **batteurs en grange** dont dépendait la commercialisation de la moisson au cours de l'hiver. En novembre 1793 le lieutenant Boisgirault, à la tête d'un détachement de l'**armée révolutionnaire parisienne**, chargé de contrôler les réquisitions de grain pour la capitale dans le district de Compiègne, se rendait chez les fermiers de Pierrefonds stimuler le battage des grains :

".. Nous nous sommes transportés avec les citoyens révolutionnaires dans la grange dud. Desmoulins (fermier)... nous n'y avons trouvé aucun bled battu mais tout à battre, y comprenant environ 1500 gerbes de bled vieux... sur lequel est entassé le bled nouveau. Nous avons ensuite fait l'examen des gerbes que nous avons trouvé bien battues, et n'avons trouvé du défaut que dans les pontrains : **les batteurs présents nous ont déclaré qu'ils ne pouvaient mieux les battre attendu que n'ayant point de prix fixe, ils ne pouvaient les secouer mieux ou ils ne gagneraient pas leurs journées.**" (14)

En messidor an II (juin 1794) les fermiers obtinrent de la municipalité la **réquisition** des moissonneurs et le maximum des salaires au tarif de 1790 "sans aucune augmentation", soit 10 mines de bled par jour, ou encore 37 à 45 sols en assignats, compte tenu de l'inflation monétaire. (15) Cet arbitrage des autorités devait permettre aux laboureurs d'obtenir du personnel et d'éviter des mouvements revendicatifs collectifs, les grèves ou **bacchanales** de moissonneurs, si fréquentes au XVIII^e siècle dans le Valois, même si nous n'en avons pas trouvé de trace à Pierrefonds au cours de la période étudiée. (16)

Malgré ses défauts, le **maximum général** permit de partager plus équitablement la pénurie en l'an II : *a contrario*, son abandon en décembre 1794 devait amener une véritable catastrophe économique et sociale en l'an III. Cette crise alimentaire de 1795, sans doute la plus grave de la période, contribua à Pierrefonds comme ailleurs, à retourner l'opinion populaire contre la Révolution.

III) UNE VIE POLITIQUE AGITEE (1789-1795)

De l'**assemblée municipale** de 1788, suivant le modèle de Calonne, à la **municipalité** élue au suffrage censitaire en 1790, on observe à Pierrefonds d'évidentes continuités humaines et sociopolitiques. La vie politique locale demeure en effet longtemps dominée par un groupe de notabilités, parmi lesquelles on trouve naturellement des laboureurs (les Mocquet, Desmoulins, Mélaye, Fillion, Pluche ou Sivé), mais aussi des *gens à talents*, tels le notaire Rebours, le greffier Demay et son fils arpenteur, les chirurgiens Sonnier et Thomas, sans oublier les meuniers Depaugue et Ledoux, quelques marchands comme Duchêne.

Mais une des personnalités les plus en vue de la période était incontestablement le **curé Louis François De Bigault**, élu maire de Pierrefonds en février 1790, puis administrateur du district de Compiègne et aumônier de la garde nationale du bourg. Champenois d'origine (il était né à Vienne-le-Château, en Argonne en 1731), curé de Pierrefonds depuis 1771, membre de droit de la première assemblée municipale de 1788-1789, De Bigault fut un bon représentant de ces prêtres **patriotes**, investis de la confiance de leurs concitoyens, ayant joué un rôle politique local de premier plan au cours de la période révolutionnaire. Ajoutons que ce curé a su, par conviction ou avec opportunisme, s'adapter à toutes les situations politiques dans le bourg, tout au long de la décennie révolutionnaire, si bien qu'on le retrouva toujours investi de responsabilités administratives, de la municipalité de 1790 au comité de surveillance de l'an II, acceptant tous les serments civiques imposés aux prêtres en la période, sans perdre l'estime de ses paroissiens et concitoyens, au terme d'un itinéraire pourtant bien tortueux, comme on en vit tant à cette époque.

L'état des prêtres du département de l'Oise en 1801, au début du Consulat, lui accorde cette mention flatteuse : "**Ecclésiastique respecté et considéré par sa capacité, ses vertus, sa douceur, ses connaissances**". (17)

Appréciation confirmée en 1805, alors que De Bigault était toujours *desservant concordataire* de Pierrefonds : "*vieillard estimable, aimé de ses paroissiens.*"

De 1790 à 1793 notre curé-administrateur fut efficacement secondé par un prêtre non moins patriote, le jeune Nicolas-Antoine **Guillard**, né en 1763, qui prêta le *serment à la Constitution civile du Clergé* avec De Bigault en janvier 1791 (18) et fut un des membres fondateurs de la **société populaire** de Pierrefonds, en novembre 1793. Les deux prêtres sont mentionnés comme ayant renoncé à leurs fonctions sacerdotales le 3 frimaire an II (23 novembre 1793) au moment de la **déchristianisation**, précoce et brutale dans le bourg, comme nous le verrons. Si le jeune vicaire ne semble pas avoir repris la soutane par la suite, le curé De Bigault, **abdicateur** forcé, n'hésita pas à répondre au vœu de ses concitoyens, désireux de retrouver le culte catholique à Pierrefonds, dès le printemps 1795 : De Bigault redevint curé jusqu'à la fin de ses jours et nul ne semble lui avoir tenu grief de ses choix en l'an II ni de son engagement politique plus général au cours de la décennie révolutionnaire. (19)

La terreur au village (1793-94)

Dans les premières années de la période révolutionnaire, Pierrefonds semble avoir connu une assez grande stabilité politique, qui contraste d'ailleurs avec l'ampleur des problèmes sociaux et les poussées contestataires qu'ils ont pu générer. Les notables locaux paraissent avoir assez bien contrôlé le pouvoir municipal, malgré leurs rivalités personnelles ou des conflits subalternes, qui mirent même en cause le curé De Bigault. au moment de sa prestation de serment civique en janvier 1791(20)

Les **troubles taxateurs** du printemps 1793 marquèrent incontestablement un tournant dans l'histoire du bourg, mais le changement véritable intervint plutôt à la charnière de l'été et de l'automne 1793, début de l'an II de la nouvelle ère républicaine. Or, s'il apparaît bien une **radicalisation politique** à ce moment, celle-ci vint pour l'essentiel de causes et de forces **extérieures**.

Pierrefonds et son canton représentaient en effet le **grenier à blé** du district de Compiègne, pour le reste en grande partie forestier. Or il s'agissait non seulement de ravitailler la population du ressort, mais aussi de satisfaire les lourdes **réquisitions** exigées par l'**économie de guerre**, tant pour la capitale que pour nos armées.

Depuis juillet 1793 les **commissaires** du district se succédaient à Pierrefonds pour le recensement de la moisson, le recrutement de volontaires ou l'application des lois révolutionnaires, comme la destruction des *signes de féodalité* ou la *descente des cloches* de l'église, une mesure **patriotique** et **anticléricale**, qui rencontra quelques résistances dans le bourg le 16 septembre (21).

Le 25 octobre Pierrefonds reçut la visite de deux "**commissaires apôtres nommés par le district de Compiègne**" qui "*ont prêché le patriotisme et le soutien à la République, l'union et la fraternité entre tous les citoyens ...*" tout en imposant aux habitants un train de mesures économiques et de **salut public** : interdiction des veillées, fermeture des auberges le soir, organisation des réquisitions et surtout établissement d'un **comité de surveillance**. Cette institution révolutionnaire, chargée de contrôler le civisme des citoyens, fut aussitôt mise en place, sous la présidence du curé **De Bigault**, flanqué d'autres notabilités patriotes (le maire F. Depaigue, le juge de paix L.B. Demay) et de quelques nouveaux venus en politique, comme l'aubergiste Belletête, le serrurier J. Brissaut ou le cordonnier F. Cuvillier, ce dernier étant déjà commissaire aux réquisitions.(22) Ce choix des habitants ne transformait certainement pas ces hommes en un groupe de violents **terroristes**, mais paraît plutôt témoigner de la confiance dont ils bénéficiaient auprès de leurs concitoyens, désirant avant tout régler leurs affaires *en famille*. Du reste le registre de ce comité, conservé dans les archives, atteste sa modération tout au long de l'an II. (23)

C'est sans doute par méfiance à l'égard des ruraux que les autorités compiègnoises envoyèrent à Pierrefonds, quelques jours plus tard, un fort détachement de l'**armée révolutionnaire parisienne**, sur l'ordre du commis-

saire L.B. Gauthier et sous le commandement du lieutenant Boisgirault, un menuisier de la capitale (24).

Cette armée de **sans-culottes**, créée en septembre 1793, avait pour tâche prioritaire d'assurer le ravitaillement de Paris, par le contrôle des réquisitions et du transport des grains. Les **patriotes prononcés** qui composaient les détachements, arrivés dans la province rurale pour une tâche impopulaire, s'y trouvaient souvent en terrain hostile, ce qui les rendait agressifs en même temps que méprisants à l'égard des villageois jugés "*rétrogrades*". Pour ces derniers, ils représentaient un **ferment révolutionnaire** extérieur, imposant des mesures extrêmes, en même temps qu'ils venaient dépouiller les campagnes de leurs récoltes pour la ville : on comprend que les soldats parisiens n'aient pas toujours reçu le meilleur accueil de la part des villageois.

A Pierrefonds, cependant, l'arrivée d'un détachement d'une cinquantaine d'hommes de l'**armée révolutionnaire**, le 17 brumaire an II (7 novembre 1793), ne paraît pas avoir posé trop de problèmes. Il y eut même, semble-t-il une réelle **fraternisation** entre les **sans-culottes** de la ville et ceux du bourg : doit-on l'interpréter comme la conjonction entre les ouvriers parisiens et les manouvriers pétrifontains, qui n'auraient pas été mécontents de voir contester la puissance de leurs patrons, les gros fermiers et laboureurs ? En tout cas les Parisiens apportèrent de spectaculaires bouleversements politiques et religieux dans le bourg, qu'ils ont véritablement **révolutionnarisé** en quelques jours de stationnement.

En effet les Parisiens ne se contentèrent pas d'opérer des **visites domiciliaires** dans les granges des laboureurs, de stimuler, comme nous l'avons vu, le zèle des batteurs en grange, de contrôler la bonne exécution des réquisitions de grains ou de chevaux. Au lendemain de leur arrivée, étrange coïncidence, il s'établit une **société populaire** à Pierrefonds, la seconde du district après Compiègne, à l'initiative de 7 citoyens, dont le vicaire Guillard et les Demay. Le 20 brumaire (10 novembre), premier **décadi** célébré à Pierrefonds, **grande fête civique**, à la mémoire des héros républicains **Marat et Le Pelletier**.

*Extrait de la demande de la Société populaire à la
Municipalité de Pierrefonds.*

*Les Citoyens soussignés prient les Citoyens Maire et officiers
Municipaux de vouloir bien leur permettre de se réunir en Société populaire
et de tenir par conséquent leurs séances dans l'Eglise de Pierrefonds,
jusqu'à ce qu'ils aient trouvé un local propre et sain. Et ont
signé Demay, Picart, Warin, Demay, Guillou Guillou, Libert.*

*Pierrefonds le 18^e jour du mois de brumaire 2^{me} année de
la République française, une et indivisible.*

Ensuite est écrit.

*La Municipalité autorise les soussignés, et accorde à leur
pétition, l'ont signé Depanque Maire, Crutet, Duchesne, Plunior.*

Création de la société populaire de Pierrefonds, 18 brumaire an II (8 novembre 1793)

**Debaptisation des auberges de Pierrefonds
(24 brumaire an II - 14 novembre 1793)**

"Le 24 brumaire, l'an second de la République française, une et indivisible, la municipalité de Pierrefonds ensemble le conseil général, et le détachement de l'armée révolutionnaire cantonné audit lieu, après délibération prise d'hier conjointement, le peuple appelé, il a été planté proche la porte de la maison commune l'arbre de réunion, dont la cérémonie a été faite avec la pompe et le chant des hymnes républicains et militaires, auquel arbre a été ajouté des rubans tricolores, le drapeau et bonnet de liberté.

Et sur le champ il a été procédé au renouvellement des enseignes des auberges, et pour ne laisser subsister aucuns signes de féodalité, la municipalité a délibéré conjointement avec ledit détachement de l'armée révolutionnaire que, l'auberge ci devant dénommée Sous l'écu d'Orléans, serait maintenant nommée A la réunion des sans culottes ;

2° Que celle ci-devant nommée Saint-Louis, serait nommée
A l'égalité.

3° Que celle ci-devant nommée l'Enfer, seroit nommée
A la République.

4° Que celle ci-devant nommé La Croix d'or serait nommée
A l'armée révolutionnaire.

5° Et celle nommé Billard, serait nommée A la fraternité.

6° Et celle de Palesne, Aux droits de l'homme.

Que toute autre auberge qui sera dans le cas de s'établir, ne pourra prendre aucune dénomination, que celle que lui donnera la municipalité. (...)

Et à la suite il a été délibéré que le citoyen Charlemagne Leroy porteroit dorénavant le nom de Père de la Patrie.

(Délibérations municipales de Pierrefonds)

**Changement de nom
(25 novembre 1793)**

" Aujourd'hui, 5 frimaire an II, par devant moi François Meunier, officier municipal, membre du conseil général de la commune de Pierrefonds, élu le 10 décembre dernier pour recevoir les actes (...), est comparu Jean-Pierre DEMAY, arpenteur, âgé de 25 ans et 10 jours, domicilié en cette commune, lequel, assisté de Jean-Baptiste PLUCHE, cultivateur, âgé de 29 ans, et de Henriette DESMOULINS, âgée de 26 ans, citoyens de cette municipalité, a déclaré à moi, que son nom Demay, reconnu de l'Ancien Régime à cause de la particule de qui le précède, est changé en celui de Floréal ; que la société populaire a approuvé au cri de vive la république ; d'après cette déclaration que les témoins ont déclaré conforme à la vérité, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte, que les témoins et le nouveau républicain ont signé"

(registre d'Etat-civil)

Ces deux *martyrs de la Liberté* étaient les nouveaux Saints du Panthéon révolutionnaire les plus prisés des sans-culottes parisiens, qui renouvelèrent cette fête à Compiègne le décadi suivant. Le 11 novembre la municipalité nommait des commissaires chargés d'établir les rôles de l'**emprunt forcé sur les riches**, afin de soutenir l'effort de guerre. Enfin, avant de quitter la commune, le détachement révolutionnaire organisa une nouvelle cérémonie civique, pour la **plantation d'un arbre de réunion**, suivie d'une **débaptisation des auberges** du bourg, acte symbolique plus fréquemment observé à propos des noms de rues, de toponymes ou de communes. (25)

Cet **iconoclasme** révolutionnaire s'inscrivait dans une démarche **anti-catholique**, de la part des militants parisiens, qui avaient profité de leur séjour pour dépouiller complètement l'église et lancer ainsi le processus de "**défanatisation**" du bourg.

Le commissaire de la commune de Paris Gauthier, en résidence à Compiègne, envoya un nouveau groupe de 25 soldats révolutionnaires, du 22 au 25 novembre, afin de perquisitionner la ferme Desmoulins de Palesne. Ce dernier, suspecté de fausse déclaration de récolte et de dissimulation d'or, fut arrêté et conduit à Compiègne, puis libéré faute de charges. (26)

Après décembre 1793, les fermiers de Pierrefonds purent respirer : les autorités compiègnoises, bombardées de réclamations de la part des habitants des campagnes, et elles-mêmes en conflit d'autorité avec les Parisiens, avaient fini par incarcérer le commissaire civil puis les officiers commandant le détachement de la capitale : accusés d'**hérésie**, ces militants-soldats n'eurent plus qu'un rôle marginal dans le district, jusqu'à la dissolution de leur troupe en avril 1794.

Cependant le relais était pris par les administrateurs et les Jacobins compiègnois - la **société populaire** de Pierrefonds s'était rapidement *affiliée* à son homologue compiègnoise. L'agent national du district, l'imprimeur **Bertrand**, investi de larges pouvoirs par le représentant en mission de la Convention dans l'Oise, visita plusieurs fois Pierrefonds à l'occasion de ses **tournées républicaines**, notamment le 5 ni-

vose (25 décembre 1793) et le 11 ventose (1er mars 1794). Il y vérifiait l'exécution des lois, épurait les administrations, appelait à la mobilisation patriotique et surtout prêchait contre le **fanatisme**, le succès de la **déchristianisation lui apparaissant** comme le baromètre du tonus révolutionnaire.

Les rapports décadaires de l'agent national de la commune et du président du comité de surveillance, réguliers et copieux, apportent d'ailleurs un éclairage filtré, mais cependant intéressant sur l'évolution de l'*esprit public* des Pétrifontains en 1794. (27)

Une commune "défanatisée" ?

"J'ai félicité la commune du patriotisme qui l'anime, de ses efforts pour combattre le fanatisme, et du courage avec lequel elle a embrassé le parti de la liberté et celui de la raison", écrivait Bertrand au retour de sa visite du 4 ventose (23 février 1794). Dans la *langue de bois* de l'agent national, cela signifiait que Pierrefonds était "*à la hauteur de la Révolution*", puisque l'on avait réussi à y extirper à peu près complètement le culte catholique.

Le moins que l'on puisse dire est que l'initiative de la **déchristianisation** ne venait pas des habitants. La commune n'avait pas connu de conflit religieux particulier depuis le début de la Révolution. La popularité et l'engagement patriotique du curé De Bigault et du vicaire Guillard, tous deux auteurs d'un "*bon serment*" à la Constitution civile du Clergé, en janvier 1791 expliquaient l'union de la Révolution et d'un catholicisme revenu à la pureté de ses sources. C'est ce qu'avaient voulu exprimer les deux prêtres dans le discours patriotique accompagnant leur prestation de serment, soulignant la conjonction des valeurs chrétiennes et des droits de l'homme proclamés en 1789. (28)

La volonté systématique de destruction du culte catholique, à l'automne 1793, devait choquer d'autant plus les Pétrifontains, à qui les mesures anti-religieuses furent imposées de l'extérieur et sous la contrainte. Que, pour l'effort de guerre, l'on ne garde qu'une seule cloche et que l'on en restreigne l'usage, en septembre 1793, passe encore. Le 20 octobre la paroisse dut se dépouiller de son argenterie : outre un buste de leur

patron, Saint-Sulpice, le district saisit "*une tasse en argent, qui était destinée à quêter pour la ci-devant vierge*" (sic), mais le curé fit placer les reliques du saint dans un coffre en bois. Le 28 octobre on se résolut à livrer les cuivres de l'église, mais la commune resta muette sur l'autre arrêté interdisant les cérémonies du culte les "*ci-devant-dimanches et fêtes*", en application du nouveau calendrier républicain.

C'est le détachement de l'**armée révolutionnaire parisienne** qui imposa le dépouillement complet puis la fermeture de l'église, au début de novembre : une violence qui ne semble pas avoir été le fait des habitants, si l'on en croit le témoignage ultérieur du curé : "*Il ne reste plus dans la ci-devant église de notre commune ni linge, ni ornemens, ni ustensiles : la plus grande partie a été enlevée sans compte, ni précaution, sans forme ni mission par un détachement de l'armée révolutionnaire ; la municipalité de ce tems là n'a même pas eû le tems de dresser un inventaire de tout ce qu'on arrachait des armoires et qu'on jettait sur une voiture.*" (De Bigault, 21 pluviôse an III). (29)

C'est donc bien sous la contrainte, au moins morale, que le curé puis le vicaire durent renoncer quelques jours plus tard à leurs fonctions de prêtres. Leurs **abdications** formelles sont mentionnées dans le registre municipal les 23 et 27 brumaire (13 et 17 novembre), soit une date assez précoce, mais avec une spontanéité toute relative... Rien n'obligeait en revanche le jeune arpenteur Jean-Pierre **Demay** à changer son nom "*rappelant l'Ancien Régime*" en **Floreal** ! (30)

Pour combler le vide, Les autorités locales s'efforcèrent d'impulser rapidement une sorte de **culte républicain** de remplacement. Si l'église fut, semble-t-il, consacrée assez tardivement à la **Raison** (l'adresse à la Convention, annonçant cette dédicace, ne fut envoyée qu'en ventose an II) (31), on s'efforça de promouvoir les **fêtes civiques et républicaines** : célébration **Marat-Le Pelletier** et plantation d'un **arbre de réunion**, avec l'armée révolutionnaire, en brumaire ; fête pour la **reprise de Toulon** aux Anglais, le 10 nivose (30 décembre 1793), nouvelle plantation d'**arbres de la Liberté** en février 1794.

La "*Fête de l'Etre Suprême, célébrée d'une manière digne des Républicains*", le 20 prairial an II (8 juin 1794, jour de la ci-devant Pentecôte), eut-elle davantage de succès à cause de la condamnation de l'athéisme ?

On peut en effet s'interroger sur la réelle popularité de la déchristianisation à Pierrefonds. Les rapports décennaires de la municipalité, même édulcorés, suggèrent bien des réticences et un échec du phénomène au bout de quelques mois :

"...un peu de fanatisme, quelques individus réticents..." (première décade de nivose an II) ; "*propos contre la république...*(deux personnes ont) "*répété qu'avant Pâques les Français manqueraient de pain.. les têtes sont échauffées*" (seconde décade de nivose) ; "*la patriotisme s'attédie. Les dimanches (vieux style) sont observés*". (seconde décade de germinal) ; "*L'inobservance des décadis nuit à l'esprit public qui était bien formé*" (troisième décade de messidor) ; "*Les décadis ne s'observent plus. On en attribue la faute à la récolte des foins*" (brumaire et frimaire an III) (32)

Autre indice : l'absence ou presque de **prénom républicain** dans l'Etat civil du bourg à l'époque de la Convention, alors que dans une ville comme Compiègne, plus d'un quart des parents ont appelé leurs enfants **Marat, Liberté, Brutus ou Germinal** en 1793-1794. (33) A Pierrefonds on ne relève guère qu'une **Marianne Félicité**, fille de l'arpenteur Demay, qui s'était rebaptisé **Floréal**, quelques **Victoire, Félicité** ou **Hyacinthe**, qui restaient bien ambigus. En revanche, on n'avait nullement renoncé à prénommer **Sulpice**, du nom du Saint Patron de la paroisse...

On ne s'étonnera donc pas de la volonté populaire de rétablir le culte catholique, après la fin de la terreur, au printemps de 1795 : une pétition des habitants réclama la reprise des messes le 7 floréal an III (26 avril 1795), "*la ci-devant église (étant) louée à un particulier de la commune*" ; le curé récupéra son presbytère le 5 prairial (24 mai). L'abbé de Bigault, toujours membre de la municipalité, devait régulariser sa situation par un serment de **soumission aux lois** en octobre 1795 et reprendre définitivement ses fonctions de curé jusques et après le Concordat.

Pierrefonds le 21. Pluviose, 3. an. repub.
 L'agent M^l de la Commune de Pierrefonds
 Et l'agent M^l du District de Compiègne,
 Citoyen Agent,

Il ne reste plus dans la ci-devant église de votre commune ni Lingy, ni orateurs, ni rituels : la plus grande partie a été enlevée sans compte, ni précaution, sans forme, ni mission par un détachement de l'armée révolutionnaire : la Municipalité de ce lieu là, n'a pas même eu le temps de dresser un Inventaire de tout ce qu'on arrachoit des armoires, et qu'on jettait sur une Pile.

Il reste encore les armoires de plin-chant qui sont enfermées dans la sacristie, et que j'aurai soin de faire transporter par les premières voitures qui iront à Compiègne.

Salut et fraternité

Le Sieur de la Commune de l'aj. M^l

IV) ESSAI DE BILAN

Ainsi Pierrefonds renoua avec ses traditions religieuses, en cette époque *thermidorienne* que l'on a souvent qualifiée de période de **réaction**. Il est sans doute vrai que les habitants, quelque peu échaudés par les excès et les difficultés de la Révolution, victimes en l'an III de graves pénuries, ont pu retrouver dans la ferveur catholique une consolation, l'espoir de retour en un *bon vieux temps* tout à fait mythique.

Cependant à Pierrefonds, comme en bien des campagnes, le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), ne fut pas une date particulièrement marquante. C'est que la véritable coupure s'était produite avant : les choses s'étaient progressivement calmées et la *modération* l'avait peu à peu emporté, au lendemain des bouleversements diligentés par **l'armée révolutionnaire parisienne** et les autorités jacobines de Compiègne. On s'était alors efforcé de régler les conflits *sur place*, en donnant le change, évitant ainsi une *terreur* véritable à Pierrefonds.

De ce fait le pouvoir traditionnel des *notables* locaux ne paraît guère avoir été remis en cause dans le bourg, et la promotion temporaire de *couches nouvelles* aurait été sans lendemain. Les institutions révolutionnaires de l'an II, aux mains des mêmes *élites*, furent peu à peu vidées de leur contenu contestataire et novateur, à l'image de la **société populaire** dont on avait tant vanté "*l'esprit.. et la bonne composition*" en l'an II, et qui "*ne tenait plus que rarement des séances*" un an plus tard. (34)

On peut rapprocher Pierrefonds d'**Attichy sous la Révolution** (35) : deux bourgs où la société était dominée par des *laboureurs* et gens à talents, avec un rôle de **médiateur** joué par le curé *patriote*. Si l'an II permit l'émergence d'un noyau militant **jacobin**, il fut surtout formé d'artisans et boutiquiers, alors que les *manouvriers*, même présents dans les clubs, ne surent jouer un rôle de premier plan, en dehors des *poussées sociales* de février 1792 à Attichy, mars 1793 à Pierrefonds.

NOTES :

- (1) Rapport de l'agent national du district de Compiègne au Comité de Salut Public, 1^o décade de ventose an II, **Archives Départementales de l'Oise, (A.D.Oise)**, L2m, district de Compiègne.
- (2) L'histoire de la Révolution à Pierrefonds bénéficie de sources abondantes, mais dispersées : le premier registre de délibérations communales (1788-1791) a été conservé dans la commune, la suite, avec une lacune, se trouve dans la série L des **A.D. Oise**, qui contient aussi de nombreuses autres pièces (registres et papiers du comité de surveillance, de la municipalité cantonale du Directoire, de la justice de paix...), sans oublier les nombreuses références dans les fonds du district.
- (3) Délibérations communales, 1D1, 4 octobre 1789.
- (4) En utilisant le coefficient multiplicateur de 4 personnes par feu, on obtient 1360 habitants en 1789 ; le recensement du district mentionne 1253 personnes en 1793.
- (5) Les cantons de 1790, plus petits et nombreux, furent réduits avec la création des arrondissements remplaçant les districts au début du Consulat : Pierrefonds dépend depuis du canton d'Attichy.
- (6) Voir l'article de Guy IKNI, *Sur la loi agraire dans l'Oise pendant la révolution française*, **Annales Historiques Compiègnaises (A.H.C.)**, N° 19, 1982.
- (7) voir la liste du 24 ventose an II (14 mars 1794), reproduite en fac simile à partir des délibérations communales.
- (8) Registre 1D1, 8 mars 1789, **A.C. Pierrefonds**.
- (9) La demande de limitation ou de partage des grandes fermes a été formulée dans le Valois sous la Révolution, notamment à Crépy, sous l'impulsion de militants égaux, Levassor et Fanon, cf. J. BERNET, G. IKNI, *Deux leaders jacobins radicaux à Crépy sous la Révolution*, **A.H.C.** N° 43-44, 1990.
- (10) cf. H. DINET, *Les peurs du Beauvaisis et du Valois en juillet 1789*, **Mémoires société historique de Paris et d'Ile de France**, 1972-73, p. 374-375.
- (11) cf. notre étude, *Les troubles taxateurs dans les régions de Pierrefonds et Crépy, hiver-printemps 1793*, **A.H.C.** N° 5, 1979.
- (12) Délibérations du directoire du district de Compiègne, **A.D. Oise**, L2m.
- (13) Correspondance reçue par le district de Compiègne, **A.D. Oise**, L2m.
- (14) **A.D. Oise**, L 4, registre du comité de surveillance de Compiègne, cité par Richard COBB, *Les armées révolutionnaires, instrument de la terreur dans les départements*, Mouton, 1963, T. 2, p. 392.
- (15) **A.D. Oise**, L 3, Délibérations communales, 6 messidor an II (25 juin 1794). Les tarifs de 1790 étaient de 25 à 30 sols par jour.
- (16) cf. J.M. MORICEAU, *les "baccanals" de moissonneurs en pays de France au XVIII^e siècle*, colloque mouvement populaire et conscience sociale, Maloigne, 1985, p. 421-434 ; M. DOMMANGET, *Les grèves de moissonneurs dans le Valois sous la révolution*, **A.H.R.F.**, 1924.
- (17) **Archives Nationales**, F 19, état des prêtres du département de l'Oise en 1801.
- (18) **A.C. Pierrefonds**, délibérations communales, 1 D 1, 9 janvier 1791.
- (19) On peut comparer le comportement de De Bigault, plus âgé et plus pondéré, avec celui du jeune curé **Lorenger** d'Attichy, prêtre marié, abdicataire, arrêté en l'an II dans des conditions obscures. (cf. notre étude *Attichy sous la Révolution*, **A.H.C.** N°43-44, 1990.)
- (20) Le curé et le vicaire avaient accompagné leur prestation d'un *discours patriotique*, qui fut dénoncé anonymement au district comme comportant des *restrictions religieuses* au serment, ce qui fut vigoureusement démenti par les intéressés.
- (21) Il y eut un incident avec un garde-bois de la forêt, à propos de la destruction d'un poteau comportant des fleurs de lys.
- (22) **A.D. Oise**, L 3, délibérations communales, 25 octobre 1793.
- (23) **A.D. Oise**, L 4, registre de délibérations du comité de surveillance de Pierrefonds, 6 brumaire à 27 fructidor an II (27 octobre 1793-13 septembre 1794).
- (24) cf. R. COBB, *Les armées révolutionnaires...*, op. cité.
- (25) cf. J. BERNET, *Recherches sur la déchristianisation dans le district de Compiègne*, thèse de III^e cycle, Paris I, 1981.
- (26) Arrêté par les Parisiens, le fermier fut renvoyé à Pierrefonds par le comité de surveillance de Compiègne, sous la responsabilité de la municipalité. Après une garde à vue chez lui, il fut disculpé et libéré le 15 décembre par les autorités pétrifontaines qui, visiblement, ont tout fait pour annuler la situation de ce notable local.
- (27) Registre des comptes de l'agent national du district de Compiègne, an II-an III, **A.D. Oise**, L 2 m , Compiègne.
- (28) Lettre du curé De Bigault au district, février 1791, **Bibliothèque Municipale de Compiègne**, Manuscrit 169, *serments du clergé du district de Compiègne, 1791*.
- (29) **A.D. Oise**, L 2 v, district de Compiègne.
- (30) **A.C. Pierrefonds**, Etat Civil , 5 frimaire an II (25 novembre 1793).
- (31) **Archives Parlementaires**, 12 ventose an II (2 mars 1794) : *La société populaire de Pierrefonds a dédié son Temple à la Raison "et l'a fait habituellement retentir de chants patriotiques"*. (Adresse du 26 pluviose, signée de THOMAS, président, DESMOULINS, SONNIER, FILLION, secrétaires.)
- (32) Registre des comptes de l'agent national du district de Compiègne, **A.D. Oise**, L 2 m, district de Compiègne.
- (33) cf. J. BERNET, *Les prénoms républicains dans le district de Compiègne, 1793-1794*, Le prénom, mode et histoire, Entretiens de Malher, 1980, p. 247-253, Ed. E.H.S.S., Paris, 1984.
- (34) **Archives Nationales**, F 1 c-III, Oise, 10 : état des clubs du district de Compiègne, suite à la loi du 25 vendémiaire an III, qui exigeait la liste des membres et restreignait le rôle politique des sociétés. En novembre 1795 la plupart des clubs ruraux avaient disparu et ceux des villes comme Compiègne, Senlis ou Crépy, avaient été repris en main par les modérés.
- (35) voir notre article, **Attichy sous la Révolution, 1789-1795**, *Annales Historiques Compiègnaises* N° 43-44, , p. 28-39, publication encore disponible.

Cet article est dédié à Mme et M. DUJARDIN, qui ont été libraires à Pierrefonds pendant une dizaine d'années et dont nous avons conservé un excellent souvenir.